

# Pistes Cyclables dans les Bois

## Paris 12<sup>ème</sup> et Paris 16<sup>ème</sup>



IDENTITÉ

**Situation :** Bois de Vincennes (Paris 12<sup>ème</sup>) et Bois de Boulogne (Paris 16<sup>ème</sup>)

**Nature :** Aménagement de pistes cyclables dans les bois

**Mandant :** Ville de Paris - Direction des Voiries et des Déplacements

**Maître d'ouvrage délégué :** SplPariSeine

**Date d'achèvement prévisionnel :** 2021

**La SplPariSeine mettra tout son savoir-faire en matière de maîtrise d'ouvrage complexe au service de ce projet.**



©Oikos-Atelier NOUS

Dans le cadre de son plan vélo la ville de Paris prévoit un nouveau réseau cyclable pour faciliter les liaisons Est-Ouest et inter-communes. Il sera constitué d'aménagements protégés permettant de circuler dans les deux sens.

**Il sera mis en place sur les axes Nord-Sud et Est-Ouest et permettra de relier les bois de Vincennes et de Boulogne.**

L'objectif étant de concevoir des aménagements sécurisés notamment pour les usages de loisirs et de promenades.

Le projet dans le bois de Vincennes vise à densifier le réseau déjà existant en proposant des aménagements sur des axes majeurs.

Le projet dans le bois de Boulogne prévoit la création de tronçons cyclables là où aucun aménagement dédié n'existe actuellement.

